



Pages spéciales environnement

Composteurs

Conformément à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi anti-gaspillage, la **généralisation du tri à la source des biodéchets (épluchures, déchets alimentaires, coquilles d'œufs, etc...)** est en application depuis le **1^{er} janvier 2024** pour tous les producteurs de déchets en France.

En réponse à cette loi, la **Codecom du Sammiellois a mis en place une vente de composteurs** à destination des habitants de son territoire. Concernant ceux qui n'ont pas la place pour un composteur, une réflexion est en cours sur les solutions envisageables.



En plus d'une participation de la Codecom, les composteurs sont financés à 50% par le Département de la Meuse.

**Vous souhaitez acquérir un composteur ?
Contactez le service
Environnement de la Codecom
au 03 29 89 06 07**

Ils vous seront remis sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.
Le reste à charge est de 40 € pour un composteur bois et 35 € pour un composteur plastique.

Une nouvelle campagne sera programmée dans l'année.

Vous pouvez dès à présent vous inscrire pour réserver votre composteur.

**Composteur bois : 40 €
600 litres
Dimensions : 0,88 x 0,88 x 0,78 m**



**Composteur plastique : 35 €
620 litres
Dimensions : Ø 1,27 (à la base) x 0,80 (H) m**





Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles et du Tri sélectif : Etude et résultats



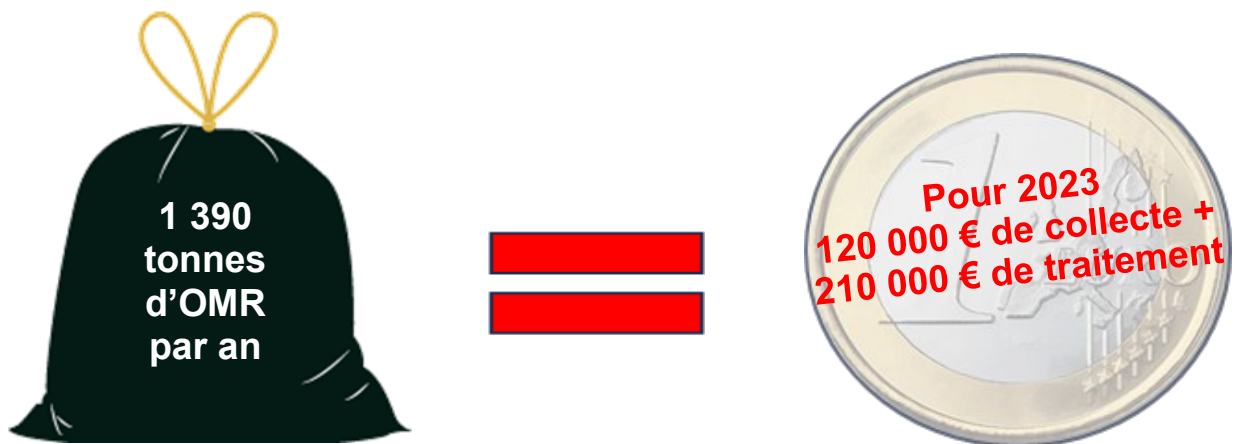
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Depuis l'extension des consignes de tri et les efforts de chacun, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (sac noir) a fortement diminué. Cependant il reste encore des efforts à faire.

Une étude financée à 70% par l'ADEME, a été réalisée à l'été 2023 sur les déchets avec deux caractérisations (prélèvements aléatoires) sur les Ordures Ménagères Résiduelles (sacs noirs).

Le résultat de ces analyses a mis en évidence une présence d'environ **75% de matières recyclables** (bio déchets, verre, recyclables allant dans le sac jaune) ainsi que **des déchets dangereux** qui doivent aller en déchetterie (solvants, peinture, piles).

1 390 tonnes de déchets jetés dans les sacs noirs par an pourraient être revalorisés par le compostage et ou le recyclage.



Les matières recyclables génèrent des recettes pour la Codecom (rachat de matières et soutiens des éco organismes). Si elles sont mises dans le sac noir, non seulement elles ne rapportent rien mais à contrario, elles entraînent un coût supplémentaire pour leur traitement !

Nous devons favoriser le geste du tri.

Ce constat nous amène à revoir la fréquence des collectes des OMR à compter de 2025.

Saint-Mihiel serait à 1 collecte par semaine
et les communes rurales à 1 collecte toutes les 2 semaines.
Dans la même période, les bacs d'OMR seront pucés.



Tri sélectif

Des caractérisations régulières ont lieu tout au long de l'année sur le tri sélectif.

Celles-ci démontrent qu'il reste encore quelques erreurs en matière de tri (20% du poids).

**Ces erreurs vont en refus de tri et cela a un coût :
13 300 € pour 2023.**



Petits rappels sur le tri

Le verre

ne va ni dans le sac noir, ni dans le tri mais dans **les containers** présents à plusieurs endroits du territoire (liste des emplacements à retrouver sur le site www.cc-sammellois.fr)

Ne pas faire de suremballage

Un sac poubelle dans un sac de tri se retrouve en refus de tri

Les flacons de liquide doivent être vides

Les essuie-tout et les mouchoirs jetables ne vont pas au tri !

Ils peuvent être mis au composteur ou dans les OMR

Les masques jetables vont dans le sac noir

Les piles et batteries

vont à la déchetterie ou dans les différents points de collecte présents dans vos magasins

Les bio déchets (épluchures, coquilles d'œuf, restes alimentaires, etc...) vont au composteur

Ne pas imbriquer deux emballages de matières différentes

un emballage plastique dans un emballage carton se retrouve en refus de tri !

Tous les emballages vont au recyclage ! (Sacs de tri jaunes)

Sauf moi, le carton ondulé je vais à la déchetterie !

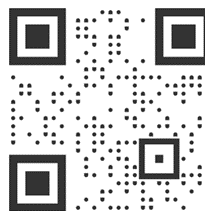
**Trier, c'est réduire le coût de traitement des déchets !
Ne pas trier, c'est de l'argent qui part en fumée !**





Des applications pour mieux vous servir

En scannant ce QR code avec votre téléphone mobile, vous pouvez télécharger l'application **SMET au tri**



Cette application vous permet de retrouver:

- les jours de collecte des OMR/sacs de tri par commune
- les **dates de rattrapage des collectes de poubelles** coïncidant avec les jours fériés
- les horaires d'ouverture et le plan de la déchetterie
- toutes les informations sur les **déchets acceptés** à la déchetterie
- les informations en temps réel sur la déchetterie (bennes pleines)



Elle vous permet également de savoir où un déchet va en le sélectionnant sur l'appli. Si le déchet en question est inexistant, il est possible de l'enregistrer via l'appli pour qu'il soit intégré.

L'info qui vient à vous

RECEVEZ DIRECTEMENT SUR VOTRE MOBILE
LES INFORMATIONS SUR LES CHANGEMENTS DE COLLECTES
EN TELECHARGEANT L'APPLICATION MAELIS



Dates de rattrapage des collectes d'OMR et de tri en 2024

Tri sélectif (sac jaune transparent)			Ordures Ménagères Résiduelles OMR (sac noir)		
Communes	Jours fériés OMR	Rattrapage OMR	Communes	Jours fériés	Rattrapage
BANNONCOURT, BISLEE CHAUVONCOURT DOMPCEVRIN DOMPIERRE AUX BOIS LACROIX SUR MEUSE MAIZEY KOEUR LA GRANDE KOEUR LA PETITE LES PAROCHES RANZIERES ROUVROIS SUR MEUSE SEUZEY, TROYON VAUX LES PALAMEIX	jeudi 9 mai 2024	vendredi 10 mai 2024	BANNONCOURT DOMPCEVRIN DOMPIERRE AUX BOIS LACROIX SUR MEUSE MAIZEY RANZIERES ROUVROIS SUR MEUSE SEUZEY TROYON VAUX LES PALAMEIX	lundi 1 avril 2024	jeudi 4 avril 2024
	jeudi 15 août 2024	vendredi 16 août 2024		lundi 20 mai 2024	jeudi 23 mai 2024
HAN SUR MEUSE MENIL AUX BOIS SAMPIGNY SAINT-MIHIEL	mercredi 1 mai 2024	samedi 4 mai 2024	SAINT-MIHIEL	lundi 11 novembre 2024	jeudi 14 novembre 2024
	mercredi 8 mai 2024	jeudi 9 mai 2024		mercredi 8 mai 2024	jeudi 9 mai 2024
	mercredi 25 décembre 2024	samedi 28 décembre 2024		mercredi 25 décembre 2024	jeudi 26 décembre 2024
				lundi 1 avril 2024	mardi 2 avril 2024
				lundi 20 mai 2024	mardi 21 mai 2024
				lundi 11 novembre 2024	mardi 12 novembre 2024